



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Arrêt définitif de l'utilisation de sept trackers de la sécurité civile

Question écrite n° 29333

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'arrêt définitif de l'utilisation de sept *trackers* de la sécurité civile. Ces avions représentent un tiers de la flotte des bombardiers d'eau de la sécurité civile. Ils sont essentiels dans la prévoyance et l'attaque des feux de forêt naissants et facilitent grandement le travail des pompiers. Cet arrêt suscite une grande inquiétude dans les départements habituellement fortement touchés par les incendies en été. En effet, en l'absence de solutions de remplacement adéquates, le risque de propagation des feux serait largement accru. L'obsolescence des *trackers* est reconnue depuis une dizaine d'années et manifeste aujourd'hui ses effets. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour une gestion durable des équipements de lutte contre les feux de forêts.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29333

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 juillet 2021

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3335

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)